

# Avenant n°1 à la convention relative à la participation de la commune de Quistinic au fonctionnement de l'école de musique de Languidic

Entre les communes de :

Languidic, représentée par M. Laurent DUVAL, maire, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération en date du .....

Et

Quistinic, représentée par M. Antoine PICHON, maire, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération en date du..... ;

## **Préambule :**

Par délibération en date du 22 septembre 2024, les communes de Languidic et Quistinic ont décidé de conventionner afin que cette dernière prenne en charge le différentiel entre le tarif extérieur et le tarif languidicien pour les usagers de Quistinic inscrits à l'école de musique de Languidic.

La commune de Quistinic a sollicité la commune de Languidic pour qu'à partir de la rentrée 2024/2025 cette participation en faveur de ses administrés ne s'applique qu'aux enfants et non plus aux adultes.

Il convient donc de prendre un avenant en ce sens.

## **Il est exposé et convenu ce qui suit :**

### **Article 1 – Conditions Financières**

La commune de Quistinic s'engage à rembourser le différentiel entre le tarif extérieur et le tarif languidicien pour les enfants de Quistinic inscrits à l'école de musique de Languidic.

A compter de la rentrée 2024/2025, les adultes de Quistinic inscrits à l'école de musique de Languidic paient le tarif extérieur, Quistinic ne prenant plus en charge le différentiel avec le tarif languidicien.

## **Article 2 – Modalité de Paiement**

Le règlement de la somme prévue à l'article 1 sera effectué par mandat administratif après émission du titre de recettes par la ville de Languidic trimestriellement.

## **Article 3 – Autres dispositions**

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

## **Article 4- Litiges**

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre, à défaut d'accord amiable, à l'appréciation du tribunal administratif de Rennes.

Fait à Languidic, le ..... 2023 - En 2 exemplaires originaux.



Le Maire de Languidic

Laurent DUVAL



Le Maire de Quistinic

Antoine PICHON